

**DECISION DU PRESIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-DC-15**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant la nécessité de procéder à l'enlèvement des papiers et cartons usagés ainsi que des ampoules, néons, piles, batteries, cartouche/toner usagés

Vu la proposition de l'ESAT les Ateliers Vers l'Autonomie,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé la conclusion d'un contrat de prestation de collecte mensuelle de papiers usagés et cartons ainsi que des ampoules, néons, piles, batteries, cartouche/toner usagés entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

L'ESAT les Ateliers Vers l'Autonomie – 2 rue du Commandant Chesne 28000 CHARTRES.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2025 pour un montant annuel de 720 euros TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 2 juin 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

La Directrice(générale, par
délégation,

03 JUIN 2025

Gabrielle BARRET-JACQUET, Directrice Générale